

PLAINTE CONTRE :

- Le Ministre Délégué à la justice, maître Jean De Dieu Momo.
- Cameroon Radio Television (CRTV)
- Charles Pythagore Ndongo, Directeur Général de la CRTV.
- Ibrahim Shérif, journaliste à la CRTV
- Et un autre individu qui évolue sur une radio à Yaoundé.

Chers camerounais, J'ai décidé, comme convenu, avec des amis et suite à vos nombreux messages in box, téléphoniques... de prendre la tête d'une équipe qui va demander aux personnes sus nommés, de rendre des comptes à la justice camerounaise et française.

Les juridictions des villes suivantes sont celles que nous allons solliciter : - Douala - Bafoussam - Paris. Berlin est en étude, car de nombreux Camerounais qui y résident le réclament. Le collectif des avocats qui va suivre ces affaires est chapeauté par Maître Barnabé Nekué, qui exerce au barreau du Cameroun depuis une trentaine d'années. Il sera secondé par d'autres avocats exerçant à Douala et à Bafoussam.

Nous avons l'honneur de compter parmi nous, un docteur en droit pénal, avocat et enseignant en France. Ce dernier et bien d'autres, sont chargés de prendre contact avec la communauté juive française, pour essayer de coordonner nos actions, si possible.

Tout avocat résidant dans les villes de Douala, Bafoussam, Paris... qui est outré par les propos du Ministre Jean De Dieu Momo et les excuses sélectives du gouvernement, peut se joindre à nous, afin de compléter cette équipe solide, dont les noms complets des membres seront dévoilés en temps opportun.

1- Pourquoi je prends la tête de cette opération ?

Chacun a ressenti les propos de maître Momo et du fameux journaliste à Yaoundé, qui demande qu'on tire désormais sur les bamiléké à balles réelles, de sa façon. Voici ce qui motive mon action :

- Lorsque les chefs Sawa ont été attaqués de manière violente, suite à la destruction de la stèle en mémoire de Ruben Um Nyobé, j'ai pris leur défense ; et cela contre de nombreux bamiléés qui les traitaient de « vendeurs de terrains et de paresseux ».

- Lorsque le « châtelain » Samba a été épinglé pour sa villa féerique, et qu'on a voulu faire de lui le symbole du bête « jouisseur et paresseux », je me suis insurgé contre ce honteux amalgame. Ce que le Ministre Jean De Dieu Momo, avec la complicité de la Crtv, a dit, dépasse toutes les limites de l'acceptable. Le message qu'il veut faire passer est simple et clair : le sort qui attend la communauté bamiléé, sera comparable à ce qu'a subi la communauté juive en Europe sous un Hitler dévastateur.

Un rappel aussi douloureux de l'une des périodes historiques les plus cruelles, dans le contexte actuel, ne peut pas être anodin. Que la Crtv, à travers son journaliste, laisse se déverser la bile haineuse du néo-ministre sans jamais intervenir, montre bien que quelque chose de très grave se prépare, de gravissime contre la communauté « bamiléé » en particulier, contre le Cameroun en général. Ne rien faire serait coupable. Avec quelques amis des plus sûrs, avec vous, nous n'allons pas croiser les bras et nous mettrons en échec ce plan diabolique.

2- Qui va porter plainte ?

Normalement, on pouvait le faire à travers une association. Mais depuis quelques temps, impossible d'obtenir un récépissé de la part de l'administration, qui rend de fait caduque, la loi de 1990 qui libérait cette activité. Nous cherchons, par conséquent, dans la ville de Douala, de Bafoussam et de Paris, au moins 10 Camerounais dans chacune des villes, qui ont regardé cette émission, et qui estiment qu'elle leur fait grief. Pour des questions de confidentialité, ils peuvent me joindre à l'adresse suivante : procesmomo@gmail.com On portera plainte en leur nom : ils n'auront rien à payer.

3- Qui va payer ?

Toutes les contributions sont le bienvenues. Mais si vous voulez que jamais plus, un Camerounais n'ose s'attaquer de la sorte à une communauté, quelle qu'elle soit, rejoignez-nous, pour frapper fort et montrer que nous sommes un peuple debout.

La gestion des fonds est confiée au cabinet d'avocats de Barnabé Nekué. Ensemble, nous pourrions répondre à toutes les questions que vous vous posez, dans les limites de nos possibilités.

Vos contributions peuvent directement se faire sur les comptes Mobile Money de l'avocat Barnabé Nekué. En cas de problème, contactez-nous à l'adresse mail : procesmomo@gmail.com

Orange Money : 6 59 34 85 00 MTN Money : 6 81 49 77 31

Comment ensemble, peut-on échouer ?

Cela prendra le temps que ça prendra, mais nous y arriverons. Désormais, toute communauté attaquée en tant que communauté, avec des propos aussi « effrayants » que ceux tenus par le ministre Jean De Dieu Momo, saura à quoi s'en tenir.

CABINET D'AVOCATS
B. NEKUIE & PARTNERS

Tel/Fax : + (237) 33 43 40 94 / 99 92 82 79
E-mail : aldonckuie@yahoo.fr

Avocats
Barnabé NEKUIE
Guy-Élisée NANA MONGOUE

Messieurs BENJAMIN ZEBAZE ET AUTRES

ORIGINAL

Avocats en stage

Douala

Benjamin Zebaze.